

ITALIEN

ANALYSE ET COMMENTAIRE DE TEXTES OU DOCUMENTS

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Perette Buffaria, Xavier Tabet

Coefficient : 3 ; durée : 6 heures

Le dossier soumis à l'attention des candidats se composait de deux textes d'historiens consacrés au débat actuel autour du fascisme, et, d'autre part d'un texte (de critique littéraire) portant sur le « cas » Silone suivi d'un extrait du roman *Fontamara*.

Huit copies ont été corrigées et ont obtenu les notes suivantes : 05/20 ; 06/20 ; 07/20 ; : 09/20 ; 10/20 ; 11/20, 13 /20, 15/20 ;

Les candidats, dans leur grande majorité démontrent une maîtrise des codes rhétoriques de l'exercice et un niveau de langue dans l'ensemble acceptable ainsi qu'une connaissance générale des grandes lignes de l'histoire italienne du vingtième siècle et des débats culturels les plus actuels en Italie portant sur la mémoire et les usages politiques du passé. Ce dossier présentait des éléments qui sont encore parfaitement pertinents dans le contexte politique et culturel italien actuel et, au demeurant, certains candidats ont souligné la force et la longévité de certains arguments présentés. Si l'on optait pour une présentation chronologique des documents, il convenait de souligner la spécificité (nature du texte, destinataire, lexique, référents implicites et explicites, etc.) de chaque texte afin de mettre au jour l'évolution (et les scissions illustrées par les documents proposés) du contexte politique, et culturel italien et d'indiquer dans quelle mesure ce contexte a déterminé la scène culturelle italienne actuelle au point d'en déterminer l'identité.

Sur le fond, parmi les deux défauts principaux constatés par les correcteurs, il y a, d'une part, le fait que, confrontés à deux textes d'historiens qui mettent en valeur la complexité du phénomène fasciste et nous mettent en garde contre les caricatures et les simplifications, les candidats tendent trop souvent à réaffirmer en revanche des vulgates historiographiques et des schémas classiques prêts à l'emploi, sans considérer véritablement le sens et les implications des deux analyses en question. D'autre part, l'aspect littéraire du sujet proposé n'a pas toujours été perçu et développé par les candidats : le cas Silone en effet met en relief les dangers qu'il y a, aujourd'hui, en dépit de la nécessité « d'historiciser » la lecture des textes littéraires, à vouloir trop souvent « rabattre » le fait littéraire sur la simple biographie de l'auteur faisant abstraction de l'autonomie du texte et de son caractère esthétique.

Il convient de préciser que dans l'ensemble, le jury n'a pas relevé de contresens irrémédiable sur la problématique illustrée par les documents proposés et a effectivement constaté que les copies corrigées manifestent une connaissance réelle des grandes lignes de l'histoire de l'Italie moderne et contemporaine.